

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 16/12/2013

Date de la convocation:

09/12/2013

Date d'affichage:

10/12/2013

L' an 2013 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille à Mme KIEFFER Adrienne, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER-KUHN Charles, SCHERTZ Christophe, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 157.2013

Vote : A la majorité

Pour : 42

Contre : 4

Abstentions : 7

Mention exécutoire : Non

157.2013 : ZA touristique Morsbronn-les-Bains : Demande de déclaration d'utilité publique (DUP) sur la zone.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°065.2004 du conseil communautaire du 13.09.2004 : demande d'intégration de la ZAC de Morsbronn-les-Bains dans l'étude Alsace du Nord (thermalisme),

Vu la délibération n° 052.2005 du conseil communautaire du 21.03.2005 décidant de constituer un réserve foncière sur l'emprise de la ZAC de Morsbronn-les-Bains,

Vu la délibération n° 062.2005 du conseil communautaire du 21.03.2005 : ZAC thermique à Morsbronn-les-Bains : acquisition de terrains, mission SAFER,

Vu la délibération n° 086.2005 du conseil communautaire du 26.09.2005 : ZAC thermique à Morsbronn-les-Bains : procédure d'acquisition des terrains,

Vu la délibération n° 074.2006 du conseil communautaire du 26.06.2006 : ZAC thermique à Morsbronn les Bains : acquisition des terrains, prix d'acquisition,

Vu la délibération n° 094.2006 du conseil communautaire du 04.12.2006 : ZAC thermique à Morsbronn les Bains : convention d'occupation temporaire SAFER,

Vu la délibération n° 095.2006 du conseil communautaire du 04.12.2006 : ZAC thermique à Morsbronn-les-Bains : acquisition des terrains, prix d'acquisition - précisions complémentaires à la délibération n° 074/2006,

Vu la délibération n° 096.2006 du conseil communautaire du 04.12.2006 : ZAC thermique à Morsbronn les Bains : acceptation du droit de préemption cédé par la commune de Morsbronn-les-Bains,

Vu la délibération n° 097.2006 du conseil communautaire du 04.12.2006 : ZAC thermique à Morsbronn-les-Bains : engagement des démarches nécessaires à la constitution d'un dossier de D. U. P.

Vu la délibération n° 062.2007 du conseil communautaire du 18.06.2007 : ZAC thermique à Morsbronn-les-Bains : suppression de la ZAC dite des Cybéliades,

Vu la délibération n° 082.2007 du conseil communautaire du 10.09.2007 : ZAC thermique à Morsbronn les Bains : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SDAU,

Vu la délibération n° 098.2007 du conseil communautaire du 12.11.2007 : ZAC thermique à Morsbronn les Bains : objectifs poursuivis et modalités de concertation en vue de la création de la zac,

Vu la délibération n° 083.2010 du conseil communautaire du 27.09.2010 : ZAC thermique à Morsbronn les Bains : versement d'indemnités complémentaires,

Considérant les opérations d'acquisition de terrains menées jusqu'à présent sur le site concerné,

Considérant les crédits budgétaires ouverts sur cette opération,

Vu la présentation commentée à l'écran du projet en séance, présentant les orientations d'aménagement et les masses financières liées,

Vu l'avis du bureau du 02.12.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. C. Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre et sept abstentions, décide :

- **D'approuver le projet de création d'une zone d'activités touristique, en vue de développer l'activité thermique autour des usages de bien-être, de remise en forme et de loisir, en complément des approches médicales,**
- **De demander au Préfet de déclarer d'utilité publique ce projet d'aménagement,**
- **Autorise le président à solliciter du Préfet l'ouverture de l'enquête publique de déclaration d'utilité publique du projet et de l'enquête de cessibilité des terrains nécessaires au projet,**
- **d'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, notamment la demande auprès du Préfet.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/12/2013
Reçu en préfecture le 20/12/2013
Affiché le 

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 19/12/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

